



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N°34

**Demande d'un crédit pour la rénovation des installations techniques
du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées
à la protection incendie**

Rolle, le 27 septembre 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La présente demande de crédit de Fr. 520'000.— soumise à votre approbation a pour objectif de :

- mener les travaux en vue d'une mise en conformité de la salle de spectacle et du foyer du Casino selon les normes de protection incendie ;
- remplacer des installations techniques du théâtre (sonorisation, éclairage, vidéo) ;
- remplacer les chaises actuelles par des gradins.

1.	PREAMBULE
-----------	------------------

Dans le cadre du budget 2012, deux montants importants ont été inscrits dans le compte 3640.3141 liés au remplacement des chaises du Casino (Fr. 100'000.—), ainsi qu'au remplacement des installations techniques du théâtre (Fr. 175'000.—). Ce dernier montant représentait la 1^{ère} étape des travaux. Un 2^{ème} montant, de Fr. 100'000.—, est prévu au budget 2013 pour finaliser la modernisation de ces installations.

Dès le début des études liées à ces travaux, il est apparu qu'une réflexion plus globale sur l'utilisation et la location du Casino-Théâtre de Rolle devait être menée. La question s'est posée de savoir s'il convenait d'opter pour de nouvelles chaises posées à même le sol ou pour une solution de gradins, sachant que celle-ci aurait une incidence directe sur la sonorisation. En effet, la mise en place de gradins requiert un type de sonorisation légèrement différent de celui d'une salle équipée d'un parterre de chaises.

En parallèle à cette première réflexion, force a été de constater que les voies d'évacuation ne respectent plus les normes de protection incendie en vigueur et que, là aussi, des travaux impératifs doivent être menés. Ces différentes raisons ont incité la Municipalité à proposer au Conseil communal une modernisation globale du Casino-Théâtre de Rolle, tenant compte également d'une nouvelle direction artistique et d'un nouvel élan en faveur de la culture au niveau local et régional.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Les travaux proposés dans le présent préavis s'articulent autour de 3 points principaux. Le premier consiste en la mise en conformité, aux normes de protection incendie actuelles, du bâtiment ; une opération indispensable s'il en est. Le deuxième point touche au remplacement des chaises, non par des nouvelles mais par des gradins ; il constitue de fait un choix important sur l'utilisation de la salle avec une incidence directe sur le troisième volet proposé (remplacement des installations techniques), principalement en ce qui concerne le son.

2.1 Mise en conformité aux normes incendie

Le but des travaux est de régulariser le théâtre et le foyer en termes de protection incendie. Les sorties de secours actuelles ne permettent pas une utilisation optimale de ces salles et limitent, en-dessous de leurs pleines capacités, le nombre d'utilisateurs potentiels. Au vu du nombre et de la taille des sorties de secours actuelles, la salle de théâtre et le foyer réunis ne peuvent accueillir plus de 200 personnes. En élargissant la sortie donnant sur la rue du Port, la capacité théorique maximale serait augmentée à 500 personnes.

La capacité actuelle du foyer, selon la norme de protection incendie (NPI), est de 50 personnes seulement, car il ne dispose que d'une seule sortie de secours. En créant une seconde sortie au foyer, de 90 cm de large, sa capacité théorique passerait à 200 personnes. Du plan de tables réalisé ressort une capacité maximale de l'espace foyer et du théâtre, toujours sous l'angle des NPI, de 127 « convives » à table, outre 112 places assises dans le théâtre (balcons compris). Au foyer, on totalise 107 personnes assises au maximum, dont 100 à table. Globalement parlant, il s'agit donc de 227 places réparties autour des tables et un maximum de 119 personnes non attablées pour ces deux surfaces.

En remplissant la salle du théâtre uniquement avec des chaises, ce sont 286 personnes qui peuvent y prendre place. Cependant lors d'une configuration « Théâtre », seules 250 chaises seront installées, de manière à conserver un minimum de confort pour les spectateurs. Afin de pouvoir atteindre ces capacités, il est indispensable d'effectuer les modifications des sorties de secours précitées.

Le tableau ci-dessous résume les capacités du foyer et du théâtre :

		Capacité théorique max. autorisée selon NPI		Selon plans (tables et/ou chaises) prédéfinis respectant NPI
		avant travaux	après travaux	après travaux
Foyer	avec tables	50	200	100 (+ 7)
	sans tables			
Théâtre	avec tables	200	500	127 (+112)
	sans tables	y.c. galerie	y.c. galerie	286/250 y.c. galerie
Foyer + Théâtre	avec tables	200	500	227
	sans tables	y.c. galerie	y.c. galerie	

Quant à la scène, pourvue elle aussi d'une seule sortie de secours, elle offre une capacité d'accueil limitée à 50 personnes ; à noter à cet égard que les portes doivent s'ouvrir dans le sens de fuite, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Cette modification est impérative.

En résumé, les travaux principaux qui doivent être entrepris sont les suivants :

- élargissement de l'ouverture existante sur la façade Nord ;
- remplacement de la porte de sortie de la scène en façade Nord ;
- création d'une sortie de secours en façade Sud ;
- modification des marches de l'escalier de sortie sur le Nord de la salle ;
- divers travaux de mise en conformité de l'éclairage et des portes existantes.

Ces différents travaux ont été soumis à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) et ont reçu son aval. La Section Monuments et Sites du Service cantonal, au regard de la note 2 au recensement architectural du bâtiment du Casino, a également validé ces travaux. Les plans de tables et les plans d'aménagement établis pour le Foyer du Casino devront à l'avenir être respectés par les organisateurs de manifestations, selon dites normes de protection incendie.

2.2 Mise en place de gradins dans le théâtre

La salle du Casino-Théâtre de Rolle accueille de plus en plus de spectacles vivants (théâtres, danses, cirque, humour et concerts). L'objectif est de fidéliser le public, de gagner en réputation par le choix des spectacles proposés et par la qualité et le confort que sont en droit d'attendre du Casino ses spectateurs. Le principe d'une salle « à plat » permet certes la polyvalence de programmation (cabarets, fêtes avec tables et chaises, concerts sans sièges), mais dessert considérablement les spectacles vivants où une visibilité verticale plus importante est demandée. Le théâtre requiert une vision d'ensemble pour les spectateurs, sans parler du cirque et de la danse, dont les mouvements au sol doivent pouvoir être vus.

Forte de ce constat mais gardant à l'esprit l'intention première de remplacer les chaises par d'autres, la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé dans les aménagements et les équipements de salles de spectacle, afin d'établir un diagnostic et proposer différentes solutions de réaménagement du site. A noter, s'agissant de sa fréquentation, que le théâtre a été utilisé à 61 reprises en 2011 et 56 en 2012, et qu'une dizaine de manifestations n'auraient pas pu avoir lieu avec des gradins, à savoir les :

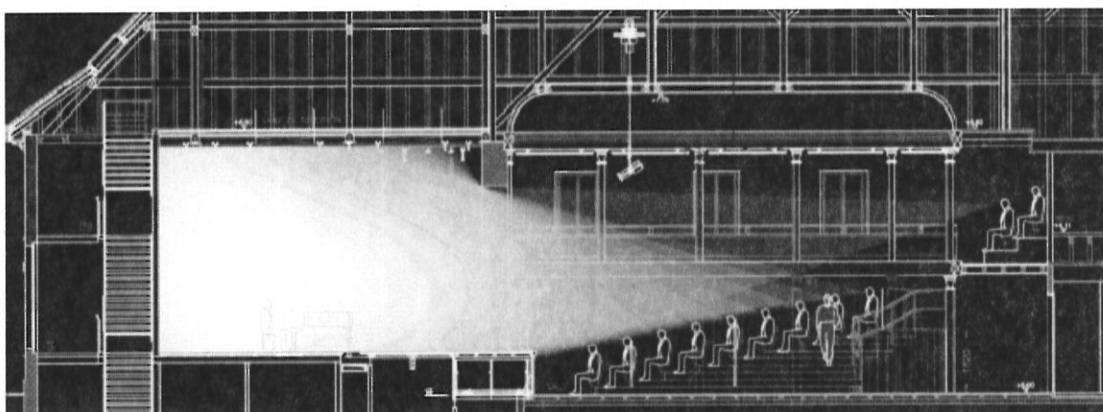
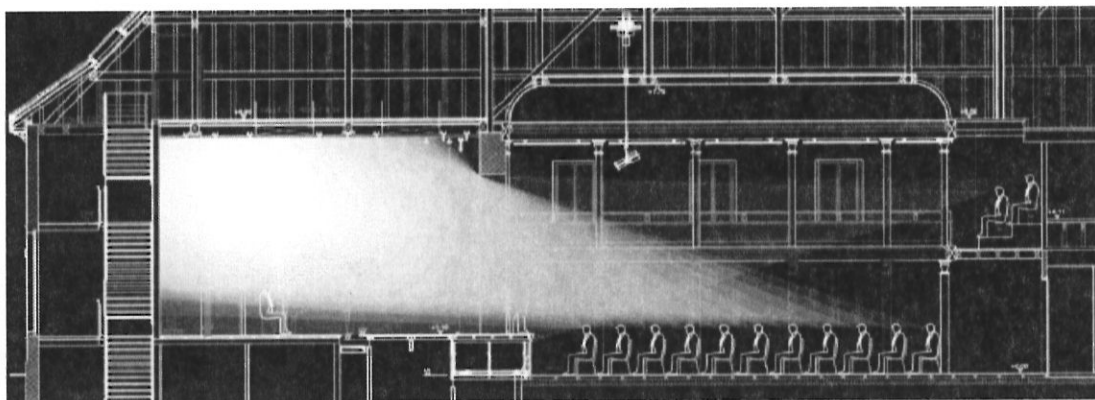
- promotions scolaires lors desquelles une capacité maximale est recherchée ;
- soirées de la Gym-Rolle, pour les mêmes raisons ;
- soirées de l'Ecole de musique EMRE.

Ces représentations sont programmées au début de l'été ou en fin d'année et peuvent être maintenues, une fois les gradins déposés.

Etat des lieux

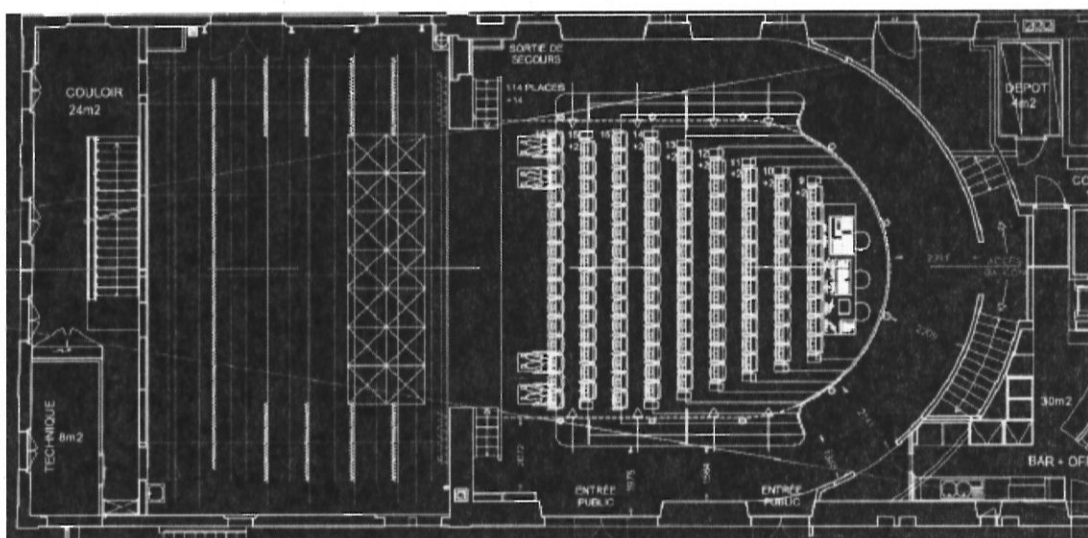
La salle de spectacle est une salle historique à l'Italienne, en fer à cheval, avec un balcon, un parterre à plat et une scène à une hauteur de 1.10 m du sol. La salle a un cachet particulier qu'il convient de ne pas ternir. Ce véritable écrin a des proportions idéales pour une jauge de 250 spectateurs. La hauteur de la scène se justifie parfaitement devant un parterre sans pente. C'est une hauteur très courante pour les salles de musique classique par exemple, où la visibilité verticale peut être réduite sur les musiciens.

Le résultat de l'étude propose une courbe de visibilité nettement améliorée dans la salle avec l'installation de gradins (voir les illustrations de la page suivante) :



La solution retenue s'appuie sur des gradins et deux escaliers latéraux symétriques. Cette solution vient achever la recherche de symétrie. Elle propose deux escaliers pour un accès public amélioré et plus aisé. L'évacuation de la salle s'en trouve également améliorée.

La capacité actuelle « Confort » est de 150 personnes sur le parterre et 92 personnes en galerie, soit environ 242 places. Avec la solution proposée ci-dessous, c'est de 128 places assises sur les gradins qu'il s'agirait, et de 92 places en galerie, soit une diminution globale d'environ 22 places.



Ces gradins sont démontables et peuvent, en l'espace d'environ une journée à 4 personnes, être évacués pour redonner l'aspect actuel à la salle en vue d'une utilisation différente.

2.3 Amélioration des installations techniques du Casino-Théâtre de Rolle

L'amélioration des installations techniques portent principalement sur la sonorisation, laquelle dépend elle-même du type d'aménagement de la salle (chaises en parterre ou en gradins) qui aura été choisi, ainsi que de l'éclairage et de l'équipement vidéo et informatique.

Sonorisation

La sonorisation actuelle du Casino date de sa rénovation. Elle n'est pas forcément adaptée à la taille et surtout à la forme de la salle de spectacle. Cette installation suffit à diffuser de la musique et à amplifier quelques micros lors de discours et spectacles simples. Il est important de noter que depuis ces quinze dernières années les techniques de sonorisation ont évolué de manière extraordinaire.

Les besoins actuels pour une salle de spectacle telle que celle du Casino-Théâtre de Rolle sont les suivants :

- une installation d'une diffusion sonore de haute qualité permettant de diffuser un son de qualité égale dans toute la salle, quel que soit l'emplacement de l'auditeur ;
- une qualité de son égale, quel que soit le niveau sonore ;
- une définition et compréhension maximales du son lors de discours ou de conférences ;
- une puissance de diffusion adaptée à tous les styles de musique ;
- la possibilité de calibrer de manière précise l'ensemble de l'installation.

Le projet prévoit une diffusion adaptée à la salle comprenant :

- une diffusion principale pour le parterre ;
- des haut-parleurs de rappel sur la partie frontale de la galerie et sur les côtés de la galerie ;
- un système de caisson de basse pour rendre le son plus riche et profond ;
- des haut-parleurs amovibles pour le nez de scène afin d'améliorer la sonorisation des premiers rangs ;
- des étages d'amplification adaptés ;
- un processeur de son destiné à gérer tous les signaux arrivant de la console.

Ce projet prévoit de changer aussi le type de câblage permettant le transport du signal audio.

Equipement d'éclairage

L'installation de l'éclairage de base livré lors de la rénovation du Casino-Théâtre a toujours, sauf en de très rares occasions, suffi à satisfaire les demandes et besoins des diverses productions ou accueils professionnels depuis l'an 2000. De plus, chaque année l'inventaire du matériel d'éclairage a pu être amélioré par le biais du budget. Le théâtre dispose d'une installation basique et confortable adaptée à la majorité des événements qu'il accueille. Le remplacement de la console de commande de lumière doit tout de même être mis à l'agenda des rénovations et des nouveaux aménagements de la salle.

Vidéo

Une installation vidéo fait cruellement défaut au Casino, un lieu qui nécessite une installation complète et la plus modulable possible, adaptée à la taille de la salle et de la scène. Cette installation doit pouvoir servir tant pour des applications de bureau, pour les nombreuses conférences organisées au Casino, que pour des applications cinématographiques ou pour des spectacles vivants. Elle doit être fiable avec une puissance élevée permettant de projeter des images de qualité dans un environnement fortement éclairé et adapté au niveau standard vidéo actuel.

Le projet prévoit une installation vidéo complète comprenant :

- un projecteur-vidéo HD de forte puissance et un objectif grand angle supplémentaire permettant d'installer le projecteur sur scène et d'obtenir une grande taille d'image ;
- un écran de taille moyenne à grande, sur pied, pour une installation rapide.

3. DEVIS

Le présent devis est basé sur des offres demandées à différents fournisseurs ou entreprises liés directement avec l'aménagement de salles de spectacle.

NPI Mise en conformité aux normes incendie

- travaux de serrurerie	Fr. 30'000.—	
- travaux de maçonnerie	Fr. 10'000.—	
- peinture et divers	Fr. 10'000.—	
Total		Fr. 50'000.—

Améliorations techniques

- sonorisation et courant faible réseau	Fr. 115'000.—	
- travaux acoustiques	Fr. 83'000.—	
- console lumière	Fr. 15'000.—	
- vidéo	Fr. 31'000.—	
- informatique	Fr. 6'000.—	
Total		Fr. 250'000.—

Gradins

- structure	Fr. 70'000.—	
- revêtement de sol	Fr. 25'000.—	
- fauteuils	Fr. 65'000.—	
- divers	Fr. 20'000.—	
		Fr. 180'000.—
Total HT		Fr. 480'000.—
TVA 8%	~	Fr. 40'000.—
Total TTC	~	Fr. 520'000.—

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 34 de la Municipalité du 27 septembre 2012,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

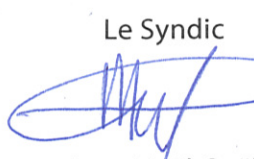
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 520'000.— pour la rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie.
2. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 3640.5090.2 intitulé « Rénovation des installations techniques du Casino, la mise en place de gradins et les modifications liées à la protection incendie ».
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 2 octobre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

 Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


 Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission : mardi 16 octobre 2012 à 19h.00 – salle Chinet

Municipale déléguée : Mme Josephine Byrne Garelli

Affaire N° 02-0026